

Inspirer l'excellence

# Conseil Canadien de l'Agrément des Programmes de Massothérapie

Rapport annuel 2018



## Table des matières

- 1** Message du président du conseil d'administration et de la directrice générale
- 2** Des nouvelles du conseil d'administration
- 3** Du concept à la réalité : notre vision pour 2020
  - Objectifs et état d'avancement
- 6** Réalisations du CMTCA : retour sur le chemin parcouru
  - Mise en route
  - Notre équipe de vérificateurs
  - L'agrément en action
  - Nouveauté de 2018 : les conseillers certifiés
  - Garder le cap
  - Restez à l'affût
- 8** Le processus d'agrément en chiffres
  - Nombre de demandes par province (en date de décembre 2018)
  - Nombre de vérificateurs et de conseillers certifiés par province (en date de décembre 2018)
  - Résultats d'agrément préliminaire
  - Programmes agréés
- 9** Gros plan sur l'agrément préliminaire
  - De la demande à la décision
  - Des critères à surveiller de près
  - Des critères un peu mieux respectés
  - Nouse sommes là pour vous aider
- 12** États financiers
- 13** Prochaines étapes

Au nom du conseil d'administration et du personnel du Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA), nous sommes heureux de dire quelques mots en guise d'introduction de ce premier rapport annuel du CMTCA.

Les normes et le processus d'agrément du CMTCA ont été publiés en avril 2017, après 16 mois d'élaboration et de consultations menées partout au pays. Cela fait de 2018 notre première année complète d'activité. Nous pouvons dire honnêtement que cette année a répondu à nos attentes tout en suscitant des remises en question.

Depuis la diffusion publique, nous avons franchi une multitude de jalons. Nous avons recruté et formé 41 vérificateurs et 12 conseillers certifiés. Nous avons traité 42 demandes d'agrément de programmes de formation en massothérapie dans sept provinces, et ces programmes en sont maintenant à différentes étapes de leurs démarches d'agrément. C'est avec enthousiasme que nous avons vu le processus d'agrément s'accélérer, tant pour ce qui est de la constitution de notre équipe de vérificateurs que pour l'ajout des nouveaux programmes de formation.

Voilà pour le bon côté des choses. Notre principal défi? Un financement durable. Alors que 2018 touchait à sa fin, il devenait de plus en plus évident que notre modèle de financement devait changer, car certaines provinces — et leurs membres — supportaient une part disproportionnée du fardeau financier. Il s'agit d'un important problème que le conseil d'administration et le personnel du CMTCA, en collaboration avec les intervenants, s'efforceront de résoudre le plus rapidement possible en 2019.

Au CMTCA, nous appuyons sans réserve et avec enthousiasme tout ce qui touche à l'agrément et nous comprenons la valeur intrinsèque de l'objectif d'améliorer la qualité de la formation en massothérapie en respectant des normes d'excellence reconnues. Nous savons comment le processus d'agrément du CMTCA aide les programmes de formation à croître et à se développer. Nous savons aussi que les véritables bénéficiaires sont les étudiants, la profession dans son ensemble et, au bout du compte, le public qui demande et mérite des services de massothérapie sécuritaires, éthiques et professionnels. Le CMTCA est fier de jouer un rôle essentiel dans toutes ces réalisations

Salutations cordiales,



Iain Robertson, président du conseil d'administration



Kathrina Loeffler, directrice générale

## Des nouvelles du conseil d'administration

Le conseil d'administration du CMTCA a continué de superviser et d'appuyer le processus d'agrément tout au long de 2018. Voici les faits saillants des activités du conseil d'administration :

- Examen de rapports de recommandation pour l'agrément préliminaire et les visites sur place et prise de décisions relatives à l'agrément
- Octroi de l'agrément préliminaire à six programmes de formation
- Agrément de deux programmes de formation
- Approbation de l'élaboration du programme des conseillers certifiés afin d'offrir un soutien supplémentaire aux programmes de formation
- Examen et révision des règlements administratifs afin de permettre au CMTCA de fonctionner comme un organisme d'agrément indépendant
- Examen et révision du processus de mise en candidature afin de s'assurer qu'il appuie les objectifs stratégiques d'indépendance et de durabilité et qu'il contribue à un plan de relève viable du conseil d'administration
- Direction et soutien de la mobilisation des intervenants, ce qui a donné lieu à des présentations au Canadian Council of Massage Therapy Schools, à Career Colleges Ontario, aux chefs des sciences de la santé des collèges publics de l'Ontario, aux coordonnateurs des programmes de massothérapie des collèges publics de l'Ontario (le sous-comité de massothérapie), au Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick et à l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario
- Mise au point d'un manuel des politiques de gouvernance du CMTCA qui décrit le modèle des politiques de gouvernance et permet d'assurer une gouvernance solide
- Analyse des coûts du processus d'agrément des programmes de formation en massothérapie
- Direction de l'élaboration d'une entente pluriannuelle pour obtenir un financement durable
- Publication des états financiers pour accroître la transparence

**Rencontrez notre conseil d'administration**

**Notre vision :** *Inspirer l'excellence dans l'éducation de la massothérapie.*

**Notre mission :** *Le Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA) est l'organisme indépendant qui reconnaît officiellement, par le biais de l'agrément, les programmes de formation en massothérapie au Canada. Le CMTCA établit des normes pour la formation en massothérapie et aide les organisations à obtenir et à conserver l'agrément de leurs programmes.*

Le plan stratégique **Du concept à la réalité : notre vision pour 2020** énonce les buts et les objectifs à atteindre d'ici 2020. Nous sommes à peu près à mi-chemin de ce plan quadriennal et jusqu'à présent, nous avons obtenu des succès remarquables et avons dû apporter quelques ajustements.

### **Axes stratégiques pour 2017-2020**

D'ici 2020, notre principal objectif est de devenir un organisme d'agrément indépendant et efficace qui est reconnu par nos nombreux intervenants comme offrant un processus d'agrément prisé qui renforce et améliore la qualité de la formation en massothérapie partout au pays.

To achieve this, our three areas of strategic focus are:

- A. Indépendance :** Mettre à jour et renforcer le rôle du CMTCA en tant qu'organisme d'agrément indépendant.
- B. Durabilité :** Fonctionner selon un modèle de financement durable.
- C. Agrément :** Renforcer les services de formation et de soutien pour faciliter l'agrément.

Voici ce que nous ferons :

- Promouvoir l'amélioration continue de la qualité et les pratiques exemplaires en matière de formation en massothérapie grâce à l'agrément.
- Veiller à ce que chaque étudiant en massothérapie au Canada ait accès à un programme agréé par le CMTCA.
- Améliorer la profession de massothérapeute grâce à l'agrément.
- Agir à titre d'organisme d'agrément reconnu — un sceau d'approbation pour le public — qui établit les normes d'excellence pour la formation en massothérapie au Canada.

Et voici les résultats que nous obtiendrons :

- Une formation en massothérapie uniforme et de grande qualité est offerte partout au Canada.
- Les diplômés des programmes agréés par le CMTCA sont formés pour être attentionnés, engagés et compétents, et ils sont prêts à fournir des services de santé de qualité professionnelle dès leur entrée dans la profession.
- Le public comprend la contribution de la massothérapie aux soins de santé.

## Objectifs et état d'avancement

**Indépendance** : Mettre à jour et renforcer le rôle du CMTCA en tant qu'organisme d'agrément indépendant.

	Objectif	État d'avancement
Court terme (2017)	Réviser les règlements administratifs et le modèle de gouvernance de manière à fonctionner comme un organisme d'agrément indépendant	En cours. Achèvement prévu au début de 2019.
Moyen terme (2018-2019)	Mettre en œuvre un modèle de gouvernance axé sur les politiques	En cours. Achèvement prévu au début de 2019.
Long terme (2020)	Le CMTCA fonctionne comme un organisme d'agrément indépendant	En cours

**Durabilité** : Fonctionner selon un modèle de financement durable.

	Objectif	État d'avancement
Court terme (2017)	Financement annuel par les associations membres de l'Alliance canadienne de massothérapeutes (CMTA) dans les provinces non réglementées et par les organismes de réglementation dans les provinces réglementées, selon les frais de 22 \$ par membre établis en 2015	<b>Terminé.</b>
Moyen terme (2018-2019)	Financement hybride selon lequel les programmes de formation paient le coût total de l'agrément, avec le soutien à titre de commanditaires des associations de massothérapie et des organismes de réglementation, à hauteur de 22 \$ par membre	<b>Objectif modifié</b> : continuer avec le modèle partagé jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de programmes de formation participent au processus d'agrément pour assurer la durabilité.
Long terme (2020)	Financement durable selon lequel les programmes de formation paient le coût total de l'agrément avec la contribution d'autres intervenants, dont les associations de massothérapie et les organismes de réglementation, à un taux à déterminer	<b>Objectif modifié</b> : les organismes de réglementation et les associations partagent les coûts pour les trois prochaines années, et peut-être au-delà, pour que les programmes de formation n'aient pas à supporter le coût total de l'agrément.

**Agrément :** Renforcer les services de formation et de soutien pour faciliter l'agrément.

	Objectif	État d'avancement
Court terme (2017)	Former les vérificateurs et les responsables des programmes de formation pour qu'ils comprennent le processus d'agrément et pour que les programmes puissent acquérir une expertise interne sur les exigences d'agrément	Terminé et en cours.
Moyen terme (2018-2019)	Renforcer les services de formation et de soutien pour faciliter l'agrément	Les conseillers sont formés pour offrir du soutien, mais ce sont les programmes de formation qui paient ce service.  Il est prévu d'offrir davantage de formation dans le CMTCAu ainsi qu'un manuel à l'intention des clients.
Long terme (2020)	Les programmes de formation comprennent les exigences d'agrément et ont intégré les principes de l'amélioration de la qualité	En cours

## Réalisations du CMTCA : retour sur le chemin parcouru

En rétrospective, il s'avère que l'élaboration d'un processus d'agrément à partir de zéro exige un travail colossal. Nous présentons ici un résumé de nos réalisations à ce jour. Pour les personnes qui ont besoin de plus de détails, nous avons présenté ces réalisations de manière beaucoup plus détaillée ici.

### **Mise en route**

En 2015, nos premières tâches ont consisté à mettre sur pied l'infrastructure de l'organisation et du conseil d'administration, ce qui comprenait l'embauche du personnel de bureau et l'élaboration de plans, de politiques et de procédures.

Nous devons en outre travailler à l'élaboration des normes et du processus d'agrément, une tâche monumentale qui s'est poursuivie jusqu'en avril 2017, date à laquelle ces renseignements ont été rendus publics. À cette fin, nous avons mis sur pied un comité consultatif sur les normes chargé de fonctions de soutien et de surveillance, nous avons étudié les normes d'autres programmes et intégré leurs pratiques exemplaires, nous avons rédigé et peaufiné les normes pour y intégrer les résultats de nos recherches et la rétroaction continue de partout au pays et, finalement, nous avons élaboré le processus d'agrément et le cadre décisionnel que nous avons mis à l'essai dans huit programmes de formation en massothérapie.

P.S. Merci encore à nos écoles et programmes pilotes : la MH Vicars School of Massage Therapy (deux établissements en Alberta), le Wellington College of Remedial Massage Therapies (Manitoba), le programme de massothérapie du Collège Robertson (Manitoba), le programme de massothérapie du Collège Georgian (Ontario), le programme de massothérapie du Collège Westervelt (Ontario), le Collège Atlantique de Massage Thérapeutique (Nouveau-Brunswick) et le programme de massothérapie d'Academy Canada (Terre-Neuve-et-Labrador).

### **Notre équipe de vérificateurs**

Parallèlement, nous mettons sur pied notre équipe de vérificateurs, car il faut de bons vérificateurs pour mettre en œuvre un bon processus d'agrément. Nous avons élaboré des politiques et des procédures, un cadre de compétences, un plan de marketing et de recrutement, un programme de formation approfondie d'une durée de cinq jours et un système de gestion du rendement permettant aux stagiaires et aux vérificateurs actifs de recevoir une rétroaction et un soutien continus.

### **L'agrément en action**

Une fois le processus d'agrément lancé, nous avons fait le nécessaire pour le gérer. Au moment où les demandes commençaient à arriver, nous avons planifié des examens d'agrément préliminaire et affecté des vérificateurs à cette tâche, nous avons contrôlé la qualité des examens et fourni une rétroaction aux vérificateurs, nous avons colligé les résultats, nous avons produit et examiné des rapports de recommandation, nous avons envoyé des lettres et des rapports d'agrément avec les décisions relatives à l'agrément, puis nous avons effectué le suivi au besoin. Nous avons fait de même pour les visites sur place liées aux examens d'agrément préliminaire. À tout cela s'ajoutaient l'ordonnancement, la logistique, la préparation, la participation aux visites sur place pour assurer une interprétation et un déroulement uniforme ainsi que la communication avec l'organisme de réglementation, l'association ou le ministère de l'Éducation, au besoin.

Au début de 2018, nous avons mis à jour nos documents de formation et les cours offerts dans le CMTCAu, notre système de gestion de l'apprentissage qui est accessible aux clients et aux vérificateurs des programmes de formation; nous avons aussi offert une formation théorique approfondie sur l'amélioration de la qualité aux vérificateurs et produit un guide du vérificateur.



### **Nouveauté de 2018 : les conseillers certifiés**

Nous avons commencé à former des conseillers certifiés afin de mettre à la disposition des programmes de formation une source d'information crédible supplémentaire et du soutien, comme un examen approfondi de leurs préparatifs ou une analyse de leurs preuves à l'appui. Le recours aux services d'un conseiller certifié entraîne des coûts et ne garantit pas l'agrément du programme, car ces services sont distincts de ceux du CMTCA.

On trouve une liste de conseillers certifiés à l'adresse [\*\*www.cmtca.ca/conseillers\*\*](http://www.cmtca.ca/conseillers).

### **Garder le cap**

Nous avons surveillé nos résultats et nos évaluations en matière d'agrément afin de cerner les tendances et nous avons élaboré des documents d'appui lorsque des lacunes étaient constatées, comme le renforcement de la façon dont les compétences liées à la pratique et les indicateurs de performance sont intégrés aux programmes de formation (critère 1.1). Nous avons analysé les délais de prise de décisions relatives à l'agrément préliminaire ainsi que les critères qui étaient souvent non respectés ou mal interprétés.

Nous avons créé un site Web, informé les intervenants au moyen de bulletins d'information et participé à des réunions et à des conférences pour faire connaître le processus d'agrément.

### **Restez à l'affût...**

Voilà donc ce qui s'est passé en 2018. Nous vous invitons à vous tenir au fait de tous les nouveaux développements par l'entremise de notre site Web.

## Le processus d'agrément en chiffres

Nombre de demandes par province (en date de décembre 2018)

### DEMANDES D'AGRÉMENT

Province	Programmes existants	Nouveaux programmes	TOTAL
Colombie-Britannique	3	3	6
Alberta	3	7	10
Saskatchewan	--	1	1
Ontario	20	4	24
Québec	1	--	1
TOTAL	27	15	42

Nombre de vérificateurs et de conseillers certifiés par province (en date de décembre 2018)

Province	Vérificateurs	Conseillers certifiés
Colombie-Britannique	7	2
Alberta	8	3
Manitoba	1	--
Ontario	23	7
Nouveau-Brunswick	1	--
Terre-Neuve-et-Labrador	1	--
TOTAL	41	12

En 2018, 23 candidats ont participé à l'atelier de formation des vérificateurs qui a eu lieu en avril.

### Résultats d'agrément préliminaire

Sur les 10 demandes d'agrément préliminaire au total, 60 % ont obtenu l'agrément préliminaire; parmi les nouveaux programmes, 20 % l'ont obtenu, alors que 100 % des programmes existants l'ont obtenu.

### Programmes agréés

Nous tenons à féliciter le personnel et les étudiants des programmes agréés suivants pour leur accomplissement remarquable.

2018

#### Collège Humber — Programme de massothérapie de niveau avancé

(Ontario; en anglais seulement)

#### Vancouver Career College, campus de Burnaby — Programme de massothérapie autorisée

(Colombie-Britannique; en anglais seulement)

2017

#### Collège de massothérapie de la vallée de l'Okanagan — Programme de massothérapie

(Colombie-Britannique; en anglais seulement)

# Gros plan sur l'agrément préliminaire

Pour notre premier rapport annuel, nous avons jugé utile d'examiner de plus près l'agrément préliminaire étant donné qu'il s'agit de la première étape du processus d'agrément.

## De la demande à la décision

Une fois qu'un programme de formation a présenté une demande d'agrément, il doit se préparer en vue de l'agrément préliminaire, la première étape de sa démarche d'agrément. Selon les résultats, une visite sur place peut s'ensuivre. L'ensemble du processus, de la demande à la décision finale relative à l'agrément, peut être long et intense.

Le CMTCA s'efforce de prendre les décisions relatives à l'agrément préliminaire le plus rapidement possible. Nous savons que le résultat est très important pour les programmes de formation, et le fait de recevoir la décision rapidement contribue à maintenir l'enthousiasme et l'élan. Au CMTCA, le délai moyen entre la présentation d'une demande d'agrément préliminaire et la réception de la décision est d'environ sept semaines, soit moins de deux mois!

Mais il se fait beaucoup de choses pendant cette période. Tout d'abord, le personnel du CMTCA examine la demande pour s'assurer qu'elle est complète et bien structurée, après quoi elle est attribuée à trois vérificateurs qui ont environ deux semaines pour effectuer des examens indépendants et envoyer leurs résultats au CMTCA. Un rapport est ensuite produit et, lors de sa réunion décisionnelle mensuelle, le conseil d'administration examine le rapport, puis il accorde ou refuse l'agrément préliminaire. Enfin, le rapport et la décision sont envoyés aux responsables du programme de formation, qui tiennent compte de ces résultats pour se préparer à la visite sur place, qui est l'étape suivante de l'agrément.

## Des critères à surveiller de près

Dans le cadre de sa collecte et de son analyse de données, le CMTCA surveille les résultats obtenus en matière d'agrément afin de cerner les tendances générales et les problèmes. Comme on peut le voir ci-dessous, jusqu'à présent, les preuves à l'appui de l'agrément préliminaire qui tendent à être manquantes ou incomplètes ont trait aux partenariats interprofessionnels officiels, aux heures de massothérapie supervisée fournies au public par les étudiants, à l'organisme consultatif indépendant, au comité de santé et de sécurité, aux contestations des évaluations du rendement ainsi qu'à l'infrastructure et aux ressources.

Ces critères ont été jugés partiellement respectés ou non respectés dans 60 % de nos examens d'agrément préliminaire.

*Critère 1.5 Des collaborations communautaires et des partenariats visant à accroître l'exposition à la formation interprofessionnelle et les possibilités d'emploi pour les étudiants sont établis et documentés dans le cadre d'ententes officielles.*

- Les programmes de formation doivent justifier le choix des partenariats et décrire comment ceux-ci accroissent l'exposition à la formation interprofessionnelle ou les possibilités d'emploi. Les programmes doivent également présenter les ententes de partenariat officielles.

*Critère 1.7 Dans le cadre des exigences en matière d'obtention du diplôme, les étudiants sont tenus de fournir au public un minimum de 330 heures de massothérapie supervisée par le corps professoral.*

- Les 330 heures doivent être une exigence pour l'obtention du diplôme et une exigence de cours. Les programmes de formation doivent montrer comment ils s'assurent que les 330 heures sont consacrées à la massothérapie supervisée par le corps professoral et destinée au public.

*Critère 4.12 L'organisme consultatif est composé, dans la mesure du possible, de membres du corps professoral ou du personnel du programme de formation, de massothérapeutes professionnels externes, de diplômés du programme et de représentants de la collectivité, y compris des dirigeants d'entreprises ou de*

*l'industrie et les employeurs potentiels.*

- Les programmes de formation doivent démontrer que l'organisme consultatif est distinct du comité ou de l'organisme de surveillance du programme et que ces organismes ne remplissent pas la même fonction. Les programmes doivent aussi assurer la diversité des membres de l'organisme consultatif.

*Critère 4.20 Un comité de santé et de sécurité se réunit au besoin afin de gérer et superviser les questions de santé et de sécurité, et un compte rendu est rédigé.*

- Si le programme de formation est en train de mettre sur pied un comité de santé et de sécurité ou si un tel comité existe depuis moins de six mois, il est probable que ce critère sera considéré comme partiellement respecté. Cela peut être évité si l'on s'assure que le comité est actif depuis plus de six mois avant de présenter la demande d'agrément préliminaire.

*Critère 5.5 Des politiques et des procédures sont en place et suivies par les membres du corps professoral et du personnel pour contester les résultats d'évaluations de leur rendement, y compris les délais pour faire appel et recevoir la réponse du programme de formation.*

- Les programmes de formation doivent fournir une politique de contestation qui traite précisément des évaluations du corps professoral et du personnel.

*Norme 6.0 Ressources et infrastructure*

- Les preuves à l'appui de bon nombre des critères de la norme 6.0 sont souvent limitées ou manquantes. Le CMTCA reconnaît que pour les nouveaux programmes, les preuves n'existent peut-être pas encore; toutefois, il semble que certains programmes aient estimé qu'une grande partie de cette section était « acquise » et qu'ils n'aient donc pas fourni les détails requis. Sans preuves solides à l'appui, il est difficile pour les vérificateurs de déterminer si les ressources et l'infrastructure sont sécuritaires.
- Dans le cas des nouveaux programmes pour lesquels une grande partie des ressources et de l'infrastructure réelles n'est peut-être pas encore en place, le CMTCA exige que des plans, des processus et des explications détaillés soient présentés afin de montrer comment le programme répondra aux critères une fois qu'il sera offert aux étudiants.

Les demandes d'agrément préliminaire complètes comprennent une justification claire et détaillée de la cote de chaque critère.

### **Des critères un peu mieux respectés**

L'analyse du CMTCA a également permis de constater que certains critères tendent à être mieux respectés par les programmes de formation. En fait, les critères suivants ont été évalués comme étant respectés dans au moins 80 % des examens d'agrément préliminaire :

- Critère 2.13 : Matériel de cours et d'évaluation
- Critère 3.4 : Counselling
- Critère 3.5 : Renseignements sur l'aide financière
- Critère 3.8 : Code de conduite des étudiants
- Critère 3.9 : Infractions au code de conduite des étudiants
- Critère 3.10 : Questions d'éthique
- Critère 3.11 : Code vestimentaire des étudiants
- Critère 4.5 : Administration du programme
- Critère 4.7 : Organigramme
- Critère 7.5 : Données d'évaluation

### **Nous sommes là pour vous aider**

Le CMTCA fournit de l'information sur l'amélioration de la qualité et l'agrément et appuie les programmes de formation et les vérificateurs de multiples façons, notamment en interprétant les normes et en les aidant à naviguer dans le CMTCAu et à résoudre des problèmes techniques. Nous prenons ces rôles très au sérieux : ils représentent une grande partie de ce que nous faisons tous les jours.

Nous invitons quiconque s'intéresse à l'agrément, à l'amélioration de la qualité et à la visibilité de la formation en massothérapie et de la massothérapie en général à communiquer avec nous à tout moment.

[États financiers 2018 \(English\)](#)

## Prochaines étapes

En plus de l'obtention d'un financement durable en 2019, nos plans visent le recrutement d'un nouveau membre du conseil d'administration, la mise au point d'un manuel des politiques de gouvernance et la communication accrue avec nos intervenants afin d'accroître la transparence. Nous continuerons d'appuyer nos clients des programmes de formation et nos vérificateurs en étant disponibles en ligne et par téléphone, et en augmentant notre contenu en ligne par l'entremise du CMTCAu.

Évidemment, nous prévoyons agréer encore plus de programmes de formation en massothérapie au cours de la prochaine année.

Enfin, nous remercions chaque personne qui a effectué ces démarches avec nous pour votre foi dans le processus et votre volonté de participer à un changement positif. En ce début de l'année 2019, nous sommes toujours conscients de la nécessité de nous rappeler pourquoi nous faisons ce que nous faisons. L'agrément des programmes de formation en massothérapie profite aux étudiants et au public et augmente la visibilité de la massothérapie en tant que profession de la santé respectée et reconnue. Nous travaillons tous ensemble dans le but d'accroître la crédibilité, de contribuer à l'amélioration de la réglementation et des pratiques normalisées et d'améliorer la qualité — et cela nous permet de continuer à progresser.